



COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN

PLAN D'ACTION CLIMATIQUE



Printemps 2025



TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF		4
ENGAGEMENT	• Raison d'être du COC	5
	• Accord-cadre des Nations Unies « Le sport au service de l'action climatique »	6
	• Objectifs climatiques du COC	6
PLANIFICATION ET PASSAGE À L'ACTION	• Notre parcours vers la neutralité carbone	7
	• Notre stratégie	8
	• Notre plan	9-11
RAPPORT	• Rapport d'impact du COC	12
	• Empreinte carbone du COC	12
CONCLUSION		13
ANNEXE	Tableau I : Attentes du Protocole de GES envers les organisations sportives	14



LE COMITÉ OLYMPIQUE CANADIEN PRIORISE LE DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE DE TRAVAIL INCLUSIVE, INTENTIONNELLE, ET DE HAUTE PERFORMANCE.

Nos efforts visant à nous rassembler par le sport ont lieu sur les territoires traditionnels et non cédés de l'Île de la Tortue. Nous reconnaissons que les peuples autochtones vivent et pratiquent des sports sur ce territoire depuis des générations. Nous sommes conscients qu'en tant qu'organisme colonial, notre démarche consiste notamment à entreprendre un processus actif d'apprentissage et de désapprentissage à l'égard des histoires autochtones ancrées dans ce territoire, et à chercher à comprendre le rôle que nous pouvons dorénavant jouer dans la réconciliation au fur et à mesure que nous avançons. Nous reconnaissons que nos deux sièges sociaux sont situés sur les territoires traditionnels des Mississaugas de Credit, des Anishinaabe, des Chippewa, des Haudenosaunee, des Wendat et de la nation Kanien'kehà:ka. Nous nous efforçons d'en apprendre davantage sur ces territoires et sur les peuples autochtones enracinés à Tkaronto et à Tiohtiá:ke.



SOMMAIRE EXÉCUTIF

Grâce au Programme Impact d'Équipe Canada, le Comité olympique canadien (COC) aspire à bâtir un système sportif sécuritaire, inclusif et accessible où davantage de jeunes peuvent pratiquer un sport et s'y épanouir. Notre démarche repose sur trois piliers :

PODIUM

Bâtir sans relâche un système sportif sécuritaire, inclusif et accessible

JEU

Inspirer à la jeunesse le goût de la pratique sportive

PLANÈTE

Mener les efforts de préservation de nos environnements sportifs

Partout au Canada, des communautés sont confrontées aux conséquences des changements climatiques. Depuis les années 1970, nous avons perdu plus de 30 jours propices au patinage extérieur l'hiver, nous avons été témoins d'une réduction de plus de 10 % des précipitations de neige dans toutes les régions, nous avons vu un nombre grandissant de feux de forêt incontrôlables compromettre la qualité de l'air partout au pays, et nous avons été frappés par des canicules, des inondations et des tempêtes toujours plus impitoyables. En tant que chef de file du sport au pays, nous reconnaissons que nous avons un rôle à jouer pour mettre en œuvre une action climatique et réduire notre empreinte carbone. Nous devons collaborer avec des partenaires de tous les secteurs pour trouver des solutions afin que le sport reste sécuritaire et amusant. Ces efforts sont essentiels à la préservation des environnements sportifs pour que les athlètes de partout au Canada puissent continuer de pratiquer les sports qui les passionnent.

Le COC a à cœur de miser sur son pilier Planète; c'est ainsi que ses piliers Podium et Jeu pourront façonner l'avenir du sport au Canada. La santé de la planète est une composante essentielle du sport, et nous constatons déjà les conséquences de la crise climatique sur le sport à tous les niveaux. Or, nous savons que le sport contribue également à la crise climatique : pensons notamment aux déplacements vers les villes hôtes, au transport aérien et maritime de l'équipement sportif jusqu'aux Jeux, etc. Ces activités ont une empreinte carbone notable.

En tant qu'organisme sans but lucratif responsable bénéficiant d'une portée nationale et internationale, nous estimons que l'adoption d'un plan stratégique nous fera passer des objectifs aux actions climatiques. Il nous aidera à cibler et à prioriser nos activités et nos décisions, conformément à notre raison d'être : transformer le Canada par le pouvoir du sport.

Par l'intermédiaire du Programme Impact d'Équipe Canada et du plan d'action climatique, nous nous engageons à réduire nos émissions de carbone de 50 % d'ici 2030, à atteindre l'objectif net zéro d'ici 2040, à intégrer la notion de durabilité dans tout ce que nous faisons et à soutenir la communauté sportive du Canada à entreprendre des actions climatiques.

Nous savons que nous devons agir maintenant. Le coût de l'inaction pourrait considérablement affecter le secteur du sport, compromettant notre capacité à poursuivre notre mission à long terme. Nous privilégions les actions stratégiques à la perfection et adapterons notre plan en cours de route, toujours soucieux de régler un des plus grands problèmes de notre époque.



ENGAGEMENT

RAISON D'ÊTRE DU COC

La raison d'être du COC est de transformer le Canada par le pouvoir du sport. Pour y arriver, nous nous sommes donné la mission de diriger les équipes olympiques canadiennes vers le podium et de promouvoir les principes et les valeurs de l'Olympisme.

En tant que chef de file du sport au pays, le COC reconnaît qu'il a un rôle à jouer pour initier l'action climatique et réduire son empreinte carbone pour la préservation des environnements sportifs afin que les athlètes et les personnes de partout au Canada puissent continuer de pratiquer les sports qui les passionnent.

Par l'intermédiaire du Programme Impact d'Équipe Canada, le COC pilote et appuie des initiatives favorisant le sport durable.

Le COC aspire à bâtir un système sportif sécuritaire, inclusif et accessible où davantage de jeunes peuvent pratiquer un sport et s'y épanouir. Notre démarche repose sur trois piliers :

PODIUM

Bâtir sans relâche un système sportif sécuritaire, inclusif et accessible

JEU

Inspirer à la jeunesse le goût de la pratique sportive

PLANÈTE

Mener les efforts de préservation de nos environnements sportifs

Au sein du pilier Planète, nous nous engageons à montrer l'exemple en réduisant nos émissions et en partageant nos apprentissages et nos ressources avec la communauté sportive au Canada afin d'encourager d'autres organisations à atteindre l'objectif zéro émissions nettes. Par un travail de sensibilisation, d'élaboration de politiques et d'adoption de pratiques durables, nous contribuerons également à outiller les athlètes, les entraîneurs et les membres de la communauté sportive afin qu'ils fassent partie d'une transition équitable.





ACCORD-CADRE DES NATIONS UNIES « LE SPORT AU SERVICE DE L'ACTION CLIMATIQUE »

En 2020, reconnaissant l'importance qu'un comité national olympique entreprenne de réduire son empreinte, le COC s'est engagé à respecter l'accord-cadre des Nations Unies « Le sport au service de l'action climatique ».

Ce cadre fournit aux organismes comme le COC les conseils et l'expertise nécessaires pour qu'ils déploient leurs propres actions climatiques. Il a deux grands objectifs :

1. tracer une trajectoire claire afin de permettre à la communauté sportive mondiale de combattre les changements climatiques;
2. utiliser le sport comme un outil fédérateur afin de sensibiliser les citoyens du monde et de les inciter à passer à l'action.

En tant que signataire, le COC s'est engagé à tirer parti de son influence nationale et internationale pour agir en respectant les principes qui suivent.

Principe 1 : Déployer des efforts systématiques pour la responsabilité environnementale.

Principe 2 : Réduire l'impact climatique global.

Principe 3 : Accroître les connaissances en terme d'action climatique.

Principe 4 : Promouvoir la consommation durable et responsable.

Principe 5 : Inciter à l'action climatique dans ses communications.

Les signataires doivent par ailleurs adhérer au processus suivant :

1. **ENGAGEMENT** – La direction de l'organisme doit s'engager à adopter des cibles menant à l'atteinte des objectifs net zéro d'ici 2040.
2. **PLANIFICATION** – Les signataires de l'accord-cadre doivent élaborer des plans facilitant l'atteinte des cibles intérimaires.
3. **PASSAGE À L'ACTION** – Tous les signataires doivent immédiatement passer à l'action en vue d'atteindre leurs objectifs climatiques, ce qui reflète l'urgence de réduire rapidement les émissions.
4. **RAPPORT** – Afin de prouver leur engagement et de conserver le statut de signataire, tous les organismes doivent présenter un rapport public chaque année à compter de 2021.

OBJECTIFS CLIMATIQUES DU COC

En 2022, en tant que signataire de l'accord-cadre des Nations Unies « Le sport au service de l'action climatique », le COC a adopté des cibles ambitieuses pour :

1. Réduire les émissions de carbone des champs d'application 1, 2 et 3 de 50 % d'ici 2030; et
2. Atteindre l'objectif net zéro d'ici 2040^[1].

^{1]} Conformément aux attentes de l'accord-cadre des Nations Unies et du Comité international olympique (CIO), le COC se concentre sur la réduction de ses émissions des champs d'application 1, 2 et 3, s'il y a lieu. Un tableau détaillé présentant les attentes à l'égard des organismes sportifs du Protocole des GES se trouve à l'annexe I.



PLANIFICATION ET PASSAGE À L'ACTION

Le COC s'engage à faire de l'action climatique une composante essentielle de toute décision – parce que nous savons que notre portée et notre plateforme nous permettent de changer concrètement les choses.

NOTRE PARCOURS VERS LA NEUTRALITÉ CARBONE

2028	2030	2032	2040
Parachever notre stratégie pour l'atteinte de la cible de réduction de 50 % des émissions d'ici 2030	Réduire nos émissions de 50 %	Parachever notre stratégie pour réduire les émissions de 90 % afin d'atteindre la cible de 2040, en ligne avec l'objectif net zéro	Atteindre l'objectif net zéro

Au COC, nous estimerons que notre objectif net zéro sera atteint quand nous aurons réduit nos émissions de 90 % par rapport à notre niveau de référence de 2022, et que les émissions résiduelles seront compensées par des mécanismes d'élimination permanente.

Nous adoptons la définition net zéro suivante, qui est fournie dans le cadre de la campagne Objectif Zéro de l'ONU :

« Une partie prenante réduit ses émissions par des moyens fondés sur les données scientifiques, et toutes ses émissions de GES restantes sont entièrement neutralisées par des éliminations équivalentes (p. ex., élimination permanente des émissions de carbone fossile) attribuables uniquement à cette partie prenante, soit au sein de la chaîne de valeur soit par l'achat de crédits compensatoires valides. »



NOTRE STRATÉGIE

MENER LES EFFORTS DE PRÉSERVATION DE NOS ENVIRONNEMENTS SPORTIFS

ENGAGEMENTS

ACTION CLIMATIQUE

Intégrer la notion de durabilité dans tout ce que nous faisons

SOUTIEN À L'ACTION CLIMATIQUE

Soutenir la communauté sportive canadienne à entreprendre des actions climatiques

PRIORITÉS

Réduire nos émissions

Renforcer notre gouvernance

Favoriser une transition équitable

Sensibiliser

OBJECTIFS STRATÉGIQUES

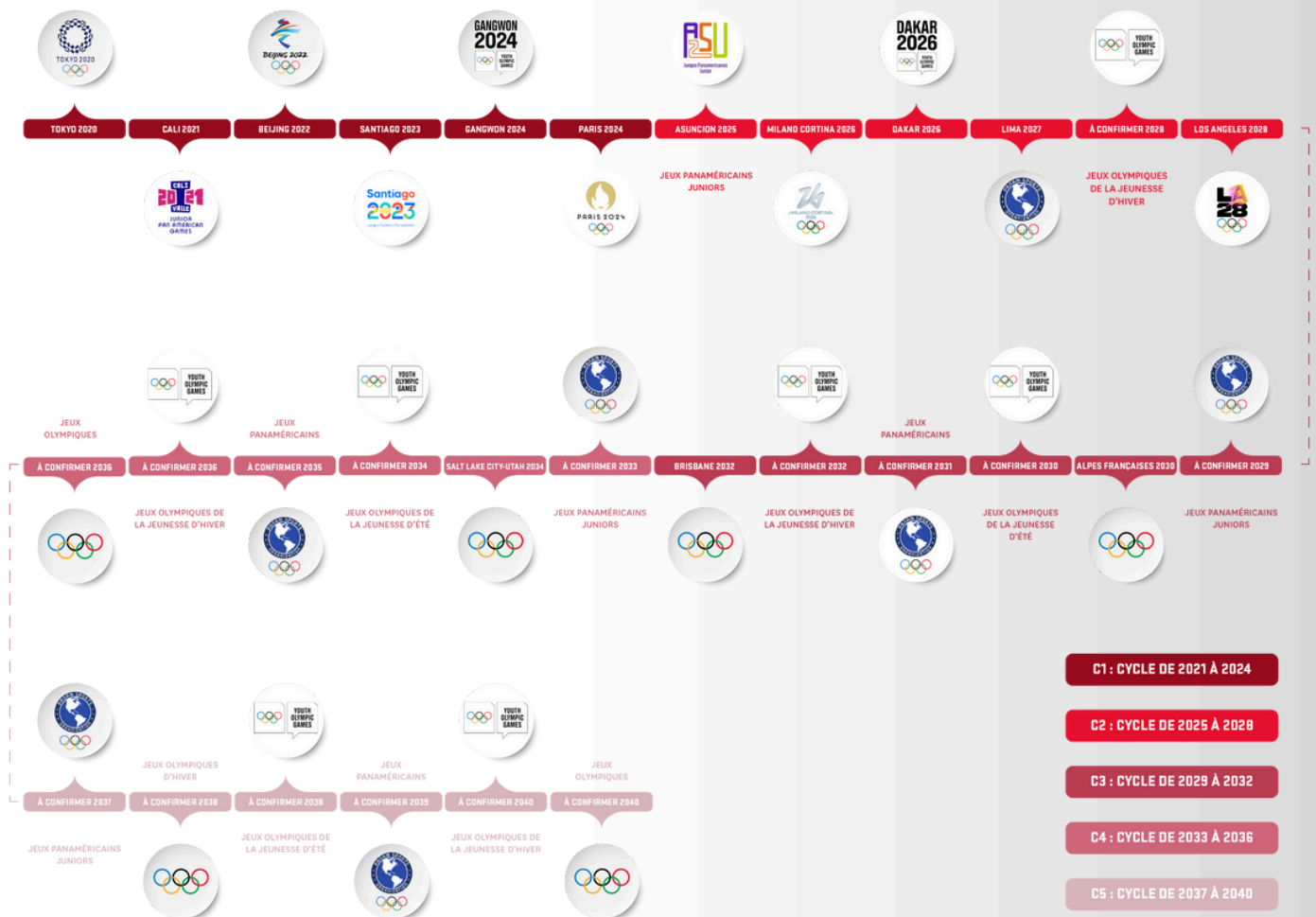
1. Réduire nos émissions de carbone de 50 % d'ici 2030 et atteindre l'objectif net zéro d'ici 2040 en améliorant notre fonctionnement, nos données et notre reddition de comptes.
2. Susciter la participation des employés du COC, des athlètes et de nos partenaires.



NOTRE PLAN

Notre plan, qui repose sur les compétitions d'Équipe Canada, est organisé en fonction des cycles olympiques. Ces cycles, qui commencent avec les Jeux olympiques d'été, durent quatre ans. Équipe Canada participe à différents événements multisports pendant ces quatre ans. Suivant ce rythme, notre plan d'action climatique comporte cinq cycles de 2021 à 2040.

ÉQUIPE CANADA EN ACTION





NOTRE PLAN

ACTION CLIMATIQUE					
RÉDUIRE NOS ÉMISSIONS					
Cycle	C1	C2	C3	C4	C5
PARTENARIATS AVEC DES ENTREPRISES					
Chercher activement à nouer des partenariats avec des organisations qui partagent nos valeurs	■	■	■	■	■
Proposer aux entreprises partenaires des occasions de collaboration pour la mesure et la déclaration des émissions de carbone	■	■	■	■	■
Collaborer avec nos partenaires sur leurs engagements envers la durabilité et leurs plans d'action climatique	■	■	■	■	■
EXPÉDITION DE MARCHANDISES					
Prioriser les options d'expédition à faible empreinte carbone dans la mesure du possible	■	■	■	■	■
Travailler à l'interne afin d'identifier les opportunités de réduire le volume de marchandises expédiées et la distance parcourue	■	■	■	■	■
Collaborer avec des groupes clés pour explorer les possibilités d'accroître l'efficacité et pour tirer parti des options à plus faible intensité dans la mesure du possible	■	■	■	■	■
INVESTISSEMENTS					
Le comité d'investissement et le chef des finances à collaborer avec le gestionnaire de fonds externe pour une intégration continue des facteurs ESG dans l'analyse et la sélection des investissements	■	■	■	■	■
Étudier les nouvelles opportunités d'investissement reliées aux sources d'énergie renouvelable	■	■	■	■	■
APPROVISIONNEMENT DURABLE					
Élaborer un guide d'approvisionnement durable mettant l'accent sur les segments dont les émissions sont les plus élevées et comportant une liste de fournisseurs recommandés	■	■	■	■	■
Travailler à l'interne et avec nos fournisseurs afin d'identifier les opportunités de rationaliser et de réduire le volume de biens achetés et de maximiser l'économie circulaire	■	■	■	■	■
Réduire l'empreinte de nos bureaux (p. ex., consommation de papier, déchets, utilisation du plastique, aliments et boissons, consommation d'énergie)	■	■	■	■	■
Exiger la déclaration des GES dans le cadre des contrats avec les fournisseurs	■	■	■	■	■
DÉPLACEMENTS					
Élaborer et déployer une politique sur les déplacements durables	■	■	■	■	■
Examiner les options durables avec notre agence de voyages	■	■	■	■	■
SURVEILLANCE ET RAPPORTS					
Mesurer l'empreinte carbone du COC chaque année, la déclarer aux Nations Unies et améliorer la collecte de données aux fins d'uniformité	■	■	■	■	■
Surveiller la réduction de l'empreinte du COC et planifier les prochains cycles du plan d'action climatique	■	■	■	■	■
Parachever notre stratégie pour réduire les émissions de 50% afin d'atteindre la cible de 2030	■	■	■	■	■
Parachever notre stratégie pour réduire les émissions de 90 % afin d'atteindre la cible de 2040	■	■	■	■	■
Explorer les options de compensation des émissions de carbone pour les émissions résiduelles, en ligne avec l'objectif net zéro	■	■	■	■	■
RENFORCER NOTRE GOUVERNANCE					
Nommer une personne responsable de la durabilité	■	■	■	■	■
Adhérer à l'accord-cadre des Nations Unies « Le sport au service de l'action climatique » et s'engager à respecter les cibles d'Objectif Zéro	■	■	■	■	■
Rendre compte des progrès annuels au conseil d'administration du COC	■	■	■	■	■
Intégrer les facteurs climatiques aux processus de prise de décisions stratégiques	■	■	■	■	■
Recenser les risques climatiques (y compris ceux associés à la santé, à la performance sportive, au fonctionnement, aux questions juridiques et aux affaires commerciales) et en assurer le suivi dans le cadre du plan d'évaluation des risques du COC	■	■	■	■	■
Élaborer le cadre du Programme Impact d'Équipe Canada, qui s'arrime sur nos objectifs climatiques	■	■	■	■	■
Créer un plan de communication axé sur la durabilité pour les groupes pertinents	■	■	■	■	■
Intégrer l'action climatique aux rapports externes et dévoiler publiquement l'empreinte carbone du COC	■	■	■	■	■
Intégrer les principes et objectifs de durabilité au plan stratégique de chaque Jeux	■	■	■	■	■
Passer en revue les politiques du COC pour vérifier qu'elles concordent avec nos objectifs climatiques	■	■	■	■	■
Susciter la participation des employés afin de former un réseau de champions du climat au sein du COC	■	■	■	■	■



SOUTIEN À L'ACTION CLIMATIQUE					
Cycle	C1	C2	C3	C4	C5
FAVORISER UNE TRANSITION ÉQUITABLE					
Intégrer du contenu sur le sport et l'action climatique aux programmes et événements du COC					
Collaborer avec les représentants Durabilité de la Commission des athlètes du COC et partager les bonnes pratiques durables					
Appuyer les initiatives d'athlètes et/ou les projets de recherche axés sur l'action climatique en offrant des subventions ou des occasions de financement, et en les mettant en lumière sur les canaux d'Équipe Canada					
Fournir des documents de référence sur les pratiques ESG pour appuyer les décisions opérationnelles du personnel et de l'équipe de mission					
Intégrer la formation et les meilleures pratiques durables au processus d'intégration des nouveaux employés du COC					
Appuyer la diversification de la main-d'œuvre du COC					
Susciter la collaboration d'experts du domaine, de dirigeants de la communauté et de groupes externes (p. ex., dirigeants autochtones et universitaires), afin qu'ils fournissent soutien et conseils pour le travail de durabilité sociale et environnementale réalisé au COC					
Veiller à l'application des pratiques exemplaires en matière de durabilité par l'équipe de mission, les athlètes et les organisations nationales sportives pendant les Jeux					
Prendre part à la communauté de pratique de l'alliance canadienne des Nations Unies du sport au service de l'action climatique					
Élaborer et distribuer des ressources gratuites sur la littéracie carbone et des outils pertinents pour la communauté sportive					
SENSIBILISER					
Engager la conversation sur l'action climatique avec la communauté des athlètes de partout au Canada					
Sensibiliser les partisans d'Équipe Canada à l'action climatique par l'intermédiaire des canaux du COC					
Fournir un leadership éclairé sur les questions d'action climatique et de sport à l'échelle du Mouvement olympique en participant à des panels et à des événements axés sur ces questions					
Appuyer les objectifs climatiques des villes hôtes, contribuer aux efforts des comités d'organisation visant à réduire l'empreinte des Jeux et demander l'ajout de mesures d'adaptation climatique aux protocoles d'entraînement et de compétition pour protéger la santé et la performance des athlètes					
Favoriser les initiatives de recherche contribuant à l'avancement de la science de la durabilité de l'environnement, et y participer					

C1 : CYCLE DE 2021 À 2024

C2 : CYCLE DE 2025 À 2028

C3 : CYCLE DE 2029 À 2032

C4 : CYCLE DE 2033 À 2036

C5 : CYCLE DE 2037 À 2040



RAPPORT

RAPPORT D'IMPACT DU COC

Le COC rend compte de ses initiatives d'action et de soutien à l'action climatique dans son rapport d'impact. Publié chaque année en avril, ce rapport présente le bilan de l'année civile précédente. Consultez-le sur olympique.ca.

Les initiatives sont multiples et vont de la prise de décision et la mise en place de changements visant à réduire l'empreinte carbone de l'organisation à la participation à des panels internationaux et nationaux sur le sport et l'action climatique, en passant par la collaboration avec les représentants du développement durable de la [Commission des athlètes du COC](#), le soutien de projets liés à l'action climatique menés par des Olympiens par l'intermédiaire du Programme de subventions Héritage d'OLY Canada, l'engagement auprès des partisans d'Équipe Canada par le biais de plateformes numériques, etc. Encore davantage d'initiatives d'Équipe Canada sont disponibles sur notre page [Ressources pour l'action climatique](#).

EMPREINTE CARBONE DU COC

Le COC rend compte chaque année de son empreinte carbone aux Nations Unies conformément à son engagement à l'égard de l'accord-cadre « Le sport au service de l'action climatique ». Ce rapport peut être consulté en tout temps sur le [portail mondial d'action climatique](#).

L'empreinte carbone du COC est mesurée avec l'aide d'une firme-conseil experte spécialisée qui utilise la méthode du Protocole des GES pour calculer les émissions ainsi que la limite financière de déclaration des effets liés au climat sur notre organisation.

Débutant en 2025, le COC rendra compte de ses progrès annuels en matière d'action climatique au conseil d'administration du COC selon les champs d'application 1, 2 et 3 se trouvant en annexe. Le COC divulgera également son empreinte carbone dans son rapport d'impact, avec l'année 2022 comme année de référence. Le rapport d'impact du COC est audité chaque année par une firme-conseil experte.



CONCLUSION

Le COC a à cœur de contribuer à la lutte contre les changements climatiques pour assurer l'avenir du sport au Canada. Grâce à notre Programme Impact d'Équipe Canada, nous consacrons des efforts à notre pilier Planète pour créer des milieux sportifs sécuritaires, inclusifs et accessibles. Reconnaisant le rôle que nous jouons dans les changements climatiques, nous avons adopté un plan stratégique d'action climatique afin de réduire nos émissions de carbone de 50 % d'ici 2030 et d'atteindre l'objectif net zéro d'ici 2040.

Nous privilégions l'action immédiate et l'adaptation continue, conscients du coût élevé de l'inaction. En montrant l'exemple et en faisant part de notre démarche, nous souhaitons inciter la communauté sportive à entreprendre des actions climatiques. Notre engagement envers la durabilité, qui s'arrime sur l'accord-cadre des Nations Unies « Le sport au service de l'action climatique », nous pousse à promouvoir la prise de responsabilités environnementales, l'éducation et la défense de l'environnement, afin que les prochaines générations puissent continuer de s'épanouir dans le sport et l'activité physique.





ANNEXE

TABLEAU II : ATTENTES DU PROTOCOLE DE GAZ À EFFET DE SERRE ENVERS LES ORGANISMES SPORTIFS

Conformément aux attentes de l'accord-cadre des Nations Unies « le sport au service de l'action climatique » et du Comité international olympique, le COC se concentre sur la réduction de ses émissions des champs d'application 1, 2 et 3, s'il y a lieu. Le tableau ci-dessous explique chacun des champs d'application et leur signification pour le COC.

CHAMP D'APPLICATION	ATTENTES DU PROTOCOLE	APPLICATION POUR LE COC
Champ d'application 1 Émissions directes provenant de sources qui sont détenues ou contrôlées	Combustion de combustibles, utilisation de ses propres véhicules, réfrigération	Commodités utilisées au bureau (gaz naturel, diesel, réfrigérant)
Champ d'application 2 Émissions associées à la production d'énergie achetée	Électricité, chaleur ou vapeur achetée	Consommation d'énergie au bureau (eau refroidie et électricité)
Champ d'application 3 Émissions indirectes (non comprises dans les champs d'application 1 et 2) qui surviennent dans la chaîne de valeur, y compris en amont et en aval	<ul style="list-style-type: none">• Transport aérien payé par l'organisation• Transport terrestre de matériel et de personnel dans des véhicules qui ne sont pas détenus ou contrôlés par l'organisation• Extraction et production de matériel et de combustibles achetés• Pertes dans le transport d'électricité• Émissions provenant d'activités réalisées en sous-traitance, comme la production de matériel ou la prestation de services• Émissions associées à la chaîne d'approvisionnement• Élimination des déchets• etc.	Émissions non comprises dans le champ d'application 2 qui surviennent en amont ou en aval de la chaîne de valeur du COC. <ul style="list-style-type: none">• Biens d'équipement• Activités associées aux combustibles et à l'énergie• Déplacements domicile-travail des employés• Investissements• Biens et services achetés• Déplacements• Transport de tiers en amont (transport et fret)• Déchets



PLAN D'ACTION CLIMATIQUE

